



Procédure pour l'importation en Suisse, d'envois contenant des marchandises soumises au contrôle des métaux précieux

LISTE no. 1

Ouvrages qui doivent être annoncés sans exception au bureau de contrôle compétent.

Numéro du tarif	Description des ouvrages
7106.	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:
9290	- autres: - - sous formes mi-ouvrées: - - - autres
7108.	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:
1300	- à usages non monétaires: - - sous autres formes mi-ouvrées
7110.	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:
1900	- platine: - - autres
2900	- palladium: - - autres
7113.	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:
1100	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:
1900	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux
2000	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux
2000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs

Numéro du tarif	Description des ouvrages
7114.	<p>Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux: - - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux: 1110 - - - comportant des parties en matières ne relevant pas du chapitre 71 1190 - - - autres - - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux: 1910 - - - comportant des parties en matières ne relevant pas du chapitre 71 1990 - - - autres 2000 - en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs
7115.	<p>Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres: 9010 - - en argent, même doré ou platiné 9020 - - en or ou en platine 9030 - - en plaqués ou doublés de métaux précieux
9101.	<p>Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps: 1100 - - à affichage mécanique seulement 1900 - - autres - autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps: 2100 - - à remontage automatique 2900 - - autres - autres: 9100 - - fonctionnant électriquement 9900 - - autres
9103.	<p>Réveils et pendulettes, à mouvement de montre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnant électriquement: 1010 - - avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux - autres: 9010 - - avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9111.	<p>Boîtes de montres du n° 9101 et leurs parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1000 - boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux

Numéro du tarif	Description des ouvrages
9113.	Bracelets de montres et leurs parties:
1000	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9608.	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609:
1010	- stylos et crayons à bille: - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
3010	- stylos à plume et autres stylos: - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
4010	- porte-mines - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
5010	- assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées: - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9110	- autres: - - plumes à écrire et becs pour plumes: - - - en métaux précieux
9613.	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches:
2010	- briquets de poche, à gaz, rechargeables: - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
8020	- autres briquets et allumeurs: - - briquets de table: - - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
8040	- - autres: - - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9010	- parties: - - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux